



Être Femme à la Matmut : Le salaire impacté.

Le 27 juin 2022

Égalité professionnelle en matière de rémunération

A la Matmut nous avons toujours du retard et en matière d'égalité de rémunération, la Matmut a 48 ans de retard !

Le retard, ça se rattrape.

C'est pourquoi FO a négocié et signé l'accord relatif à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, non sans réserves, comme annoncé dans notre tract du 06/12/2021

["Égalité Pro : Pourquoi FO signe... Quand-même !"](#)



Selon cet accord, la réduction des écarts non justifiés de rémunération commence cette année.

Au terme de l'accord, le salarié "peut solliciter son manager et son responsable ressources humaines afin qu'ils procèdent à un examen de sa situation salariale, au titre du présent accord. Les éléments de réponse apportés doivent, notamment, permettre la compréhension des niveaux de rémunération observés et une pédagogie concrète quant à l'application du présent accord".

Attention : les revalorisations au titre de l'égalité professionnelle ont lieu en même temps que les augmentations individuelles et vous pouvez donc bénéficier également d'une augmentation individuelle. Autrement dit, l'augmentation individuelle **ne remplace pas** celle liée au titre de l'égalité professionnelle : **ces augmentations se cumulent.**

**FO Matmut sera TRÈS VIGILANTE
quant à la mise en application de cet accord.**

Congé maternité et rattrapage salarial

Les années se suivent et se ressemblent. Lors de ses visites sur sites, FO Matmut constate que la Direction, soucieuse de faire des économies, n'applique toujours pas spontanément le rattrapage salarial au retour du congé maternité.



DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR - FO Matmut, le syndicat de tous les salariés Matmut, employés ou cadres...
Contactez-nous et adhérez directement en ligne sur www.fo-matmut.org - contact@fo-matmut.org

Selon l'article L 1225-26 du Code du travail, **le rattrapage salarial consiste à majorer la rémunération des augmentations générales ainsi que de la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant la durée de ce congé** par les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou, à défaut, de la moyenne des augmentations individuelles dans l'entreprise.

L'augmentation accordée au titre du rattrapage salarial doit intervenir « à la suite » du congé de maternité (et non « à l'issue ») (c. trav. art. L. 1225-26 et L. 1225-44). **Cela signifie que le rattrapage est dû à compter du retour de congé de maternité ou d'adoption** (circ. SDFE/DGT/DGEFP du 19 avril 2007, JO 17 mai).

FO Matmut vous invite à regarder votre bulletin de salaire suivant votre retour de congés maternité et, en cas d'absence de rattrapage salarial, **vos représentants FO se tiennent à votre disposition** pour vérifier que vous remplissiez bien les conditions du rattrapage salarial. **Si c'est le cas, nous aiderons la Direction à recouvrer la mémoire et réparer cet oubli...**



Si vous voulez plus de renseignements sur cette mesure, vos représentants FO répondront à vos questions.

DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR
FO Matmut, le syndicat à vos côtés pour faire valoir vos droits...

*Toutes les infos FO Matmut, **contact** par téléphone, mail, Facebook, **adhésion en ligne...***

sur fo-matmut.org



Bulletin d'inscription à FO Matmut Devenez sympathisant ou adhérent !

Inscrivez-vous directement en ligne sur notre site fo-matmut.org ou
imprimez et renvoyez ce bulletin d'inscription :

Merci d'écrire LISIBLEMENT, en LETTRES CAPITALES.

Nom (1) :

Prénom (1) :

Adresse mail privée (1) :

Téléphone privé :

Tranches horaires préférées en cas d'appel :

Jours en cas d'appel : Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi

Adresse (1) :

Code postal :

Ville :

Fonction :

Service :

Site de travail (1) :

J'adhère à Force Ouvrière.

Je souhaite recevoir l'intégralité des informations que FO Matmut partage uniquement avec ses adhérents. Je participe à toutes les prises de positions et décisions de FO Matmut face à la Direction. Je bénéficie de tous les avantages de l'adhésion à FO (formations et accompagnement juridique concernant le travail, la CAF, CPAM, HLM, impôts, défense des consommateurs...). Je pourrai, si je le souhaite, m'engager localement dans mon Union Locale ou Départementale, et/ou dans mon Syndicat local des Assurances.

OU ***Je deviens sympathisant(e) FO Matmut***

et je demande à recevoir la Lettre d'informations de FO Matmut.

Fait à , le

Signature :

A renvoyer à l'adresse suivante

Michel Lemaire
49 avenue Emile Zola
Bâtiment C
59800 LILLE

En cas d'adhésion, nous vous contacterons pour la finalisation.

L'inscription est strictement confidentielle. La liste des adhérents/sympathisants ne sera JAMAIS transmise à des tiers. L'employeur n'a pas accès à la liste des personnes syndiquées dans l'entreprise.

(1) Pour l'adhésion, seuls vos nom, prénom, mail, adresse personnelle et site de travail sont indispensables. Cependant, nous vous encourageons à nous fournir le plus de détails possibles pour connaître votre situation dans l'entreprise. Lorsqu'une problématique se pose sur un site ou un type de poste particulier, les informations collectées nous permettent de cibler les collègues concernés pour les contacter si besoin...